



Demande de dépaysement pour impossibilités pecunière

Par **aikido41**, le **20/02/2015** à **11:09**

bonjour

je suis convoqué en martinique devant le 1er president de la cour d'appel de fort de france 2eme convocation car a la premiere je n'ai pas trouvé d'avocat en martinique je suis dans la meme position car il refuse le depaysement en explquant que c'est basé sur le droit et me demande mes arguments mes arguments sont simple il y aura aucun avocat pour me représenter de lui pas de risque et comme je n'ai pas les moyens d'aller labas le litige etant une taxe abusive base 2800 euros avec taxes 6800euros si je rajoute le voyage et l'hébergement je vais arriver a 10000 euros alors auriez vous une solution car si c'est pas une arnaque sa lui ressemble merci si avez un miracle en poche je suis preneur l'audiaence a lieu le 4 mars 2015 a 10 heure merci a ceux qui vont me lire

Par **domat**, le **20/02/2015** à **11:52**

bjr,

pourquoi n'y aurait-il aucun avocat pour vous représenter et vous défendre sur place, votre affaire est-elle si mal engagée qu'aucun avocat ne veut prendre le risque professionnel de perdre face à votre adversaire ?

vous pouvez expliquer votre situation au bâtonnier de l'ordre des avocats de martinique.

ce n'est pas une arnaque, il y a des règles de procédure stricte pour la désignation du tribunal compétent et votre adversaire est sans doute contre le dépaysement de l'affaire.

cdt

Par **aikido41**, le **20/02/2015** à **13:01**

je crois que la martinique compte 95 avocats le batonnier a suivi le cabinet d'avocat de la taxation je suis donc devant le 1er president j'ai envoyé 23 mails a des avocats pour le moment je n'ai aucune reponse je pense que c'est difficile pour eux si j'en est un qui me contacte il me demandera des honoraires enormes et je pourrai pas suivre mais merci de vos renseignements cordialement jean pierre VOISIN